

Bilan démographique 2022 : moins de naissances, encore plus de décès

Insee Analyses Bretagne • n° 123 • Janvier 2024



La population bretonne est estimée à 3 430 000 habitants au 1^{er} janvier 2023, soit une hausse de 17 700 habitants en un an. Cette augmentation de 0,5 % de la population est supérieure à celle enregistrée au niveau national (+0,3 %).

En 2022, le solde naturel se creuse encore, avec 8 000 décès de plus que de naissances. Après une augmentation notable du nombre de bébés nés en 2021, la natalité repart à la baisse avec 1 000 naissances de moins en 2022. Le nombre de décès a fortement augmenté en 2022 dans la région : avec 2 000 défunts supplémentaires en un an (+5,4 %), la Bretagne connaît une hausse sans équivalent en France. L'Ille-et-Vilaine reste le seul département breton à présenter un solde naturel positif, que ce soit à Rennes ou dans ses communes périphériques. Le déficit naturel se creuse particulièrement dans les Côtes-d'Armor, avec une hausse significative des décès (+8,3 %). En 2022, l'âge moyen des Bretons est de 43,3 ans. Même si la population bretonne n'est pas la plus âgée en France, elle est celle qui vieillit le plus vite (+2,2 ans en 10 ans).

En 2021, près de 10 000 mariages ont été célébrés en Bretagne. Ce nombre est en hausse de 42 % par rapport à une année 2020 fortement impactée par les restrictions liées à l'épidémie de Covid-19 mais il reste inférieur au niveau d'avant-crise.

Avertissement

Dans le bilan démographique provisoire de l'année 2022 publié en mars 2023 [Cazenave, Lardoux, 2023], les naissances et décès survenus en fin d'année 2022 n'étaient pas encore disponibles dans les données de l'état civil et avaient donc été estimés. Ce bilan est ici actualisé à partir des données définitives de l'état civil concernant les naissances et les décès sur l'ensemble de l'année 2022. Il intègre de plus des éléments sur les mariages enregistrés en 2021.

La population bretonne poursuit sa progression

Au 1^{er} janvier 2023, la population bretonne est estimée à 3 429 900 habitants ► **figure 1**, en hausse de 17 700 personnes en un an (+0,5 %). Cette augmentation est supérieure à celle de la France métropolitaine (+0,3 %).

Plus de la moitié de cette hausse s'observe en Ille-et-Vilaine (+9 600 habitants, soit une croissance annuelle de 0,9 %). La population du Morbihan progresse de 4 400 habitants en un an (+0,6 %), celle du Finistère de 2 700 habitants (+0,3 %) et celle des Côtes-d'Armor de 1 000 habitants (+0,2 %).

Le solde naturel continue à se dégrader

L'évolution de la population résulte à la fois du **solde naturel** (différence entre le nombre de naissances et de décès), et du **solde migratoire** (différence entre les nombres de personnes qui arrivent dans la région et celles qui en partent). En Bretagne, le solde naturel est négatif depuis 2015. En 2022, il se creuse

considérablement pour atteindre un déficit record depuis plus d'un siècle de 8 000 personnes, contre 5 000 en 2021. Cette accentuation du déficit naturel résulte à la fois d'une diminution des

naissances (-1 000) et d'une forte hausse des décès (+2 000). L'augmentation de la population bretonne repose donc sur l'excédent migratoire, estimé à 25 700 personnes en 2022.

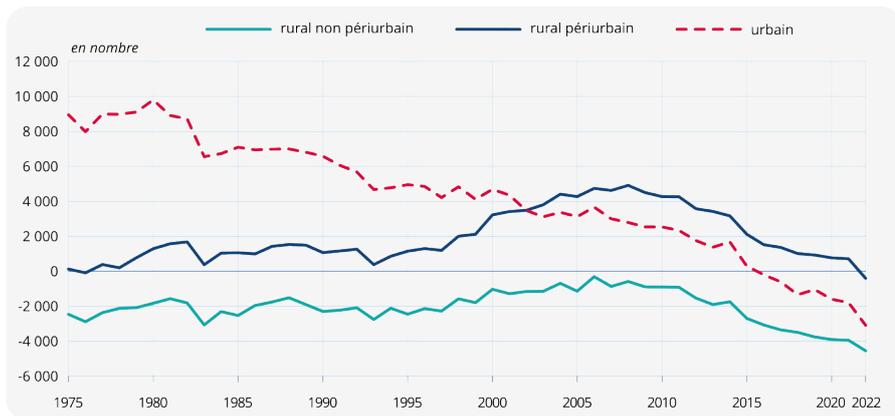
► 1. Données démographiques sur les départements bretons

	Année	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métropolitaine
Population au 1 ^{er} janvier (en nombre)	2023 (p)	607 834	926 065	1 118 600	777 383	3 429 882	65 834 837
	2022 (p)	606 868	923 400	1 108 972	772 967	3 412 207	65 646 837
	2021 (p)	605 211	920 279	1 099 074	768 617	3 393 181	65 450 219
Naissances (en nombre)	2022	4 991	7 964	11 349	6 766	31 070	685 371
	2021	5 398	8 154	11 758	6 755	32 065	700 680
	2020	5 082	7 885	11 548	6 478	30 993	696 664
Décès (en nombre)	2022	8 590	11 480	9 502	9 540	39 112	656 251
	2021	7 935	10 770	9 258	9 134	37 097	642 393
	2020	7 711	10 529	8 736	8 759	35 735	654 599
Solde naturel (en nombre)	2022	-3 599	-3 516	1 847	-2 774	-8 042	29 120
	2021	-2 537	-2 616	2 500	-2 379	-5 032	58 287
	2020	-2 629	-2 644	2 812	-2 281	-4 742	42 065
Taux de natalité (en ‰)	2022 (p)	8,2	8,6	10,2	8,8	9,1	10,4
Taux de mortalité (en ‰)	2022 (p)	14,2	12,4	8,6	12,3	11,5	10,0
Taux de solde naturel (en ‰)	2022 (p)	-5,9	-3,8	1,7	-3,6	-2,4	0,4
Taux de variation de la population (en ‰)	2022 (p)	1,6	2,9	8,7	5,7	5,2	2,9
Indicateur conjoncturel de fécondité	2022 (p)	1,83	1,72	1,65	1,91	1,74	1,76
Espérance de vie à la naissance (en années)							
Femmes	2022 (p)	83,9	84,5	85,9	85,0	84,9	85,3
Hommes	2022 (p)	77,4	77,8	80,1	78,1	78,5	79,4

(p) : données provisoires.

Source : Insee, recensements de la population, estimations annuelles de population, statistiques de l'état civil.

► 2. Évolution du solde naturel par type de commune bretonne depuis 1975



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Les Côtes-d'Armor subissent la plus forte dégradation du solde naturel (-3 600 contre -2 500 en 2021). Le déficit naturel se creuse également dans le Finistère (-3 500 contre -2 600) et le Morbihan (-2 800 contre -2 400). Seul le département de l'Ille-et-Vilaine conserve un solde naturel positif mais celui-ci s'amenuise (+1 800 contre +2 500 en 2021).

Tous les types de communes sont désormais concernés par le déficit naturel. En effet, les **communes rurales périurbaines**, qui gardaient un solde naturel positif dans leur ensemble jusqu'à l'an dernier, sont désormais elles aussi déficitaires ► **figure 2**. Leur dynamisme démographique qui datait du milieu des années 1990 a atteint son apogée en 2008. Depuis, leur solde naturel est chaque année en repli (-400 en 2022 contre +700 en 2021 et +4 900 en 2008). Ces communes, situées à proximité des sources d'emplois et propices à l'installation des familles d'actifs, sont maintenant impactées par le vieillissement de la population. Parmi elles, seules les communes en périphérie de Rennes et, dans une moindre mesure, de Brest bénéficient encore d'un solde naturel positif.

Le solde naturel est globalement négatif depuis 2016 dans les **communes urbaines**. Il était en repli depuis le début des années 1980. Cependant, des disparités apparaissent en fonction des configurations socio-économiques locales. Avec sa population d'étudiants et de jeunes actifs, Rennes fait ainsi exception en gardant un solde naturel fortement excédentaire (+1 000). À un degré moindre, Brest conserve également un solde naturel légèrement positif (+100). Au contraire, Saint-Malo, destination de villégiature pour nombre de retraités, affiche le plus fort solde négatif (-400). Le solde naturel est également fortement déficitaire à Ploemeur (-200), commune sur laquelle sont implantées cinq maisons de retraite.

Dans les **communes rurales non périurbaines**, le solde naturel, globalement déficitaire depuis des décennies, atteint un nouveau déficit record (-4 600). Alors que l'ensemble de ces communes rurales autonomes représentent 24 % de la population

bretonne, leur déficit naturel pèse pour plus de la moitié (57 %) du déficit naturel de la région.

Les naissances repartent à la baisse

En 2022, environ 31 100 bébés sont nés de mères domiciliées en Bretagne, soit 1 000 de moins qu'en 2021. Le nombre de naissances est ainsi en baisse de 3,1 % en 2022. Le rebond de la natalité observé en 2021 (+3,5 %) ne se confirme donc pas. Toutefois, le nombre de naissances reste plus élevé en 2022 qu'en 2020 (+0,2 %), ce qui n'est pas le cas en France métropolitaine (-1,6 %).

Le recul des naissances est particulièrement marqué dans les Côtes-d'Armor (-7,5 %). Il est également notable en Ille-et-Vilaine (-3,5 %) et dans le Finistère (-2,3 %). En revanche, le Morbihan fait partie de la vingtaine de départements français à enregistrer une hausse des naissances, même si celle-ci reste modeste (+0,2 %).

Le nombre de naissances dépend à la fois du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants (par convention, nombre moyen de femmes de 15 à 50 ans sur l'année) et de leur fécondité observée. Pour la première fois depuis plus de dix ans, le nombre de femmes en âge de procréer s'accroît. Cette hausse aurait dû entraîner, toutes choses égales par

ailleurs, une augmentation des naissances ► **figure 3a**. Ainsi, si les **taux de fécondité** observés en 2021 s'étaient maintenus en 2022, plus de 32 200 bébés auraient pu naître en Bretagne en 2022, alors qu'il y en a eu moins de 31 100. Dans la région, la diminution de la natalité en 2022 est donc entièrement imputable à la baisse de la fécondité.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité**, qui avait atteint 1,80 enfant par femme en 2021, est reparti à la baisse pour se fixer à 1,74 en 2022. Il est légèrement inférieur à celui de la France métropolitaine (1,76). À l'échelle départementale, la fécondité est désormais la plus élevée dans le Morbihan avec 1,91 enfant par femme, devant les Côtes-d'Armor (1,83). C'est la première fois depuis plus d'un quart de siècle que les Côtes-d'Armor ne sont pas le département où la fécondité est la plus forte en Bretagne. L'indicateur conjoncturel de fécondité se situe en dessous de la moyenne régionale dans le Finistère et en Ille-et-Vilaine (respectivement 1,72 et 1,65).

En Bretagne, l'âge moyen des femmes à la maternité est, comme en France, de 31,2 ans. Il est légèrement plus élevé en Ille-et-Vilaine (31,4 ans) et un peu plus bas dans les Côtes-d'Armor (30,8 ans).

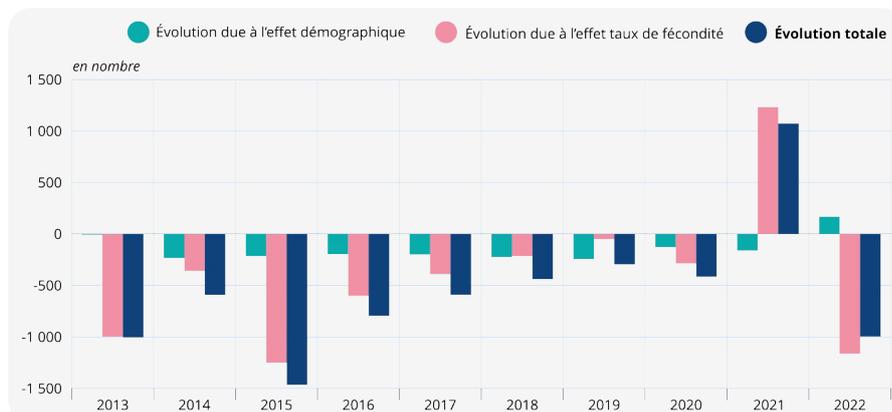
Dans la région, 74,8 % des enfants naissent hors mariage. Cette proportion, bien supérieure à la moyenne de France métropolitaine (64,0 %), est la plus élevée de toutes les régions de l'Hexagone.

Des décès en forte hausse

En 2022, environ 39 100 résidents bretons sont décédés, soit 2 000 de plus qu'en 2021. Cette forte augmentation (+5,4 %) est la plus élevée des régions françaises, devant celle des Pays de la Loire (+4,6 %). La hausse est de 2,2 % en moyenne en France métropolitaine alors que, dans les départements d'outre-mer, très touchés par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 en 2021, le nombre de décès baisse de 4,0 % en 2022.

La croissance du nombre de décès est particulièrement marquée dans les Côtes-d'Armor (+8,3 %) et le Finistère (+6,6 %). Elle est également supérieure à la moyenne nationale dans le Morbihan (+4,4 %) et l'Ille-et-Vilaine (+2,6 %).

► 3a. Évolution annuelle du nombre de naissances en Bretagne de 2013 à 2022, décomposée selon les effets de la démographie et de la fécondité



Source : Insee, recensements de la population, estimations annuelles de population, statistiques de l'état civil.

Le nombre de décès dépend à la fois de la répartition par âge de la population et des conditions de mortalité de moment. En Bretagne, avec les **taux de mortalité** par âge observés en 2021, le vieillissement de la population et l'arrivée aux âges de forte mortalité des générations nombreuses du *baby-boom* auraient dû engendrer, toutes choses égales par ailleurs, 400 décès supplémentaires par rapport à l'année 2021 ► **figure 3b**. La forte hausse du nombre de décès en Bretagne en 2022 découle aussi par conséquent de la dégradation des conditions de mortalité.

Le nombre de décès a ainsi fortement augmenté en juin et juillet (respectivement +9,0 % et +7,8 % par rapport aux mêmes mois de l'année précédente), en lien avec des épisodes de canicule. Mais c'est en décembre que le nombre de décès a bondi (+18,0 %), en raison notamment d'une épidémie de grippe particulièrement précoce et de forte intensité, concomitante avec la circulation, à un niveau élevé, du SARS-CoV-2 [Santé Publique France, 2023].

L'espérance de vie à la naissance en Bretagne s'en trouve naturellement affectée. Elle s'établit à 78,5 ans pour les hommes et 84,9 ans pour les femmes (en baisse respective de 0,4 et 0,3 an par rapport à 2021). L'espérance de vie est la plus faible dans les Côtes-d'Armor (77,4 ans pour les hommes et 83,9 ans pour les femmes). *A contrario*, elle est la plus élevée en Ille-et-Vilaine (respectivement 80,1 ans et 85,9 ans), seul département breton à dépasser la moyenne nationale (79,4 ans pour les hommes et 85,3 ans pour les femmes).

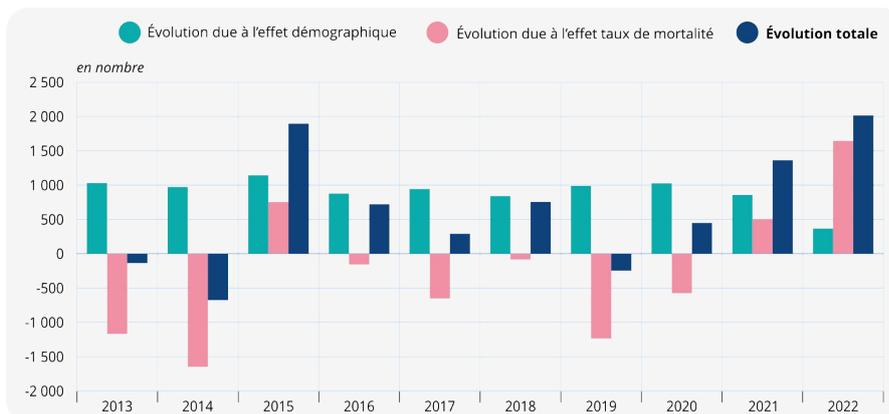
Quasiment un quart de la population bretonne a 65 ans ou plus

Au 1^{er} janvier 2023, 818 700 Bretons sont âgés de 65 ans ou plus, soit 23,9 % des habitants (contre 21,3 % en France) ► **figure 4**. En dix ans, la population âgée de 65 ans ou plus a augmenté de 184 300 personnes (+29,0 %), en raison notamment du vieillissement des générations de *baby-boomers*. Cette forte hausse entre 2013 et 2023 est même supérieure à celle observée pour l'ensemble de la population bretonne (+171 200 personnes, soit +5,3 %).

Ainsi, la population de la région vieillit. En 2022, elle est âgée de 43,3 ans en moyenne contre 41,1 ans dix ans auparavant. La Bretagne a ainsi une population plus âgée que la moyenne nationale (41,7 ans), mais elle est loin d'être la région avec la moyenne d'âge la plus élevée. En effet, cinq régions, situées majoritairement dans le sud de la France, la précèdent sur ce point, en premier lieu la Corse avec 44,6 ans de moyenne d'âge. En revanche, la Bretagne est la région française où le vieillissement s'est le plus accéléré en dix ans (+2,2 ans contre +1,7 an sur la période 2002-2012), devant la Normandie (+2,1 ans).

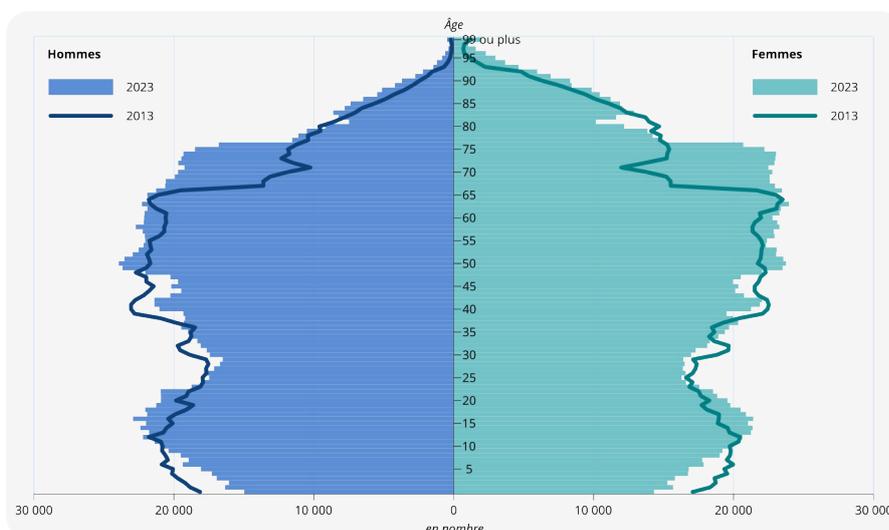
À l'autre bout de la pyramide des âges, le recul des naissances a entraîné une baisse de 11,1 % de la population âgée de 0 à 9 ans au 1^{er} janvier 2023 par rapport à 2013. Cependant, le solde migratoire permet de compenser la baisse de ses

► 3b. Évolution annuelle du nombre de décès en Bretagne de 2013 à 2022, décomposée selon les effets de la démographie et de la mortalité



Source : Insee, recensements de la population, estimations annuelles de population, statistiques de l'état civil.

► 4. Pyramide des âges de la population bretonne aux 1^{ers} janvier 2013 et 2023



Source : Insee, recensements de la population, estimations annuelles de population.

► Encadré - Forte baisse du nombre de naissances et de décès sur les trois premiers trimestres de 2023

Sur les neuf premiers mois de l'année 2023, le nombre de naissances baisse fortement en Bretagne (-7,0 %), comme en France (-7,3 %). Cela correspond à un déficit de plus de 1 600 naissances par rapport à la même période en 2022. Le Morbihan est particulièrement touché (-10,2 %) par cette nette diminution des naissances, puis les Côtes-d'Armor (-8,1 %) et le Finistère (-7,8 %). Seule l'Ille-et-Vilaine (-4,0 %) affiche une baisse moins forte que la moyenne régionale.

Sur cette même période, le nombre de décès enregistrés en Bretagne recule lui aussi fortement (-4,7 %) dans des proportions un peu moindres qu'en France (-5,3 %). Cela correspond à 1 400 décès en moins en Bretagne sur les neuf premiers mois de l'année par rapport à 2022. Le recul est très marqué pour le mois de juillet (-15,3 %). La mortalité a également baissé à la fin de l'hiver et au début du printemps, pendant les mois de février à avril (de -7,5 % à -6,4 %). Le nombre de décès est resté stable au mois de janvier qui enregistre, provisoirement, le plus grand nombre de décès de l'année. La mortalité recule dans des proportions équivalentes dans les quatre départements bretons, de -4,1 % dans le Finistère à -5,2 % en Ille-et-Vilaine.

effectifs. Ainsi, grâce aux arrivées de nouveaux habitants, les 10-19 ans en 2023 sont plus nombreux que les 0-9 ans en 2013.

Les Côtes-d'Armor demeurent le département breton avec l'âge moyen le plus élevé (45,3 ans), devant le Morbihan (44,9 ans) et le Finistère (44,2 ans). Toutefois, c'est dans le Morbihan que le vieillissement de la population s'est le plus accentué en dix ans (+2,7 ans). En Ille-et-Vilaine, la moyenne d'âge (40,3 ans)

reste inférieure à la moyenne nationale, grâce notamment à une importante population étudiante.

Une reprise des mariages en 2021

En 2021, près de 10 000 mariages ont été célébrés en Bretagne. Le nombre d'unions est en hausse de 42 % par rapport à 2020, année marquée par un recul historique suite aux nombreuses restrictions liées à la crise sanitaire. Pour autant, la nuptialité ne retrouve pas son

niveau d'avant-crise (près de 10 200 mariages avaient été célébrés en 2019), en raison notamment de la subsistance de quelques restrictions et du manque de visibilité sur l'évolution de la situation sanitaire. Parmi les conjoints, hommes ou femmes, qui se sont unis en 2021, 15,3 % étaient des personnes divorcées et 1,2 % des personnes veuves.

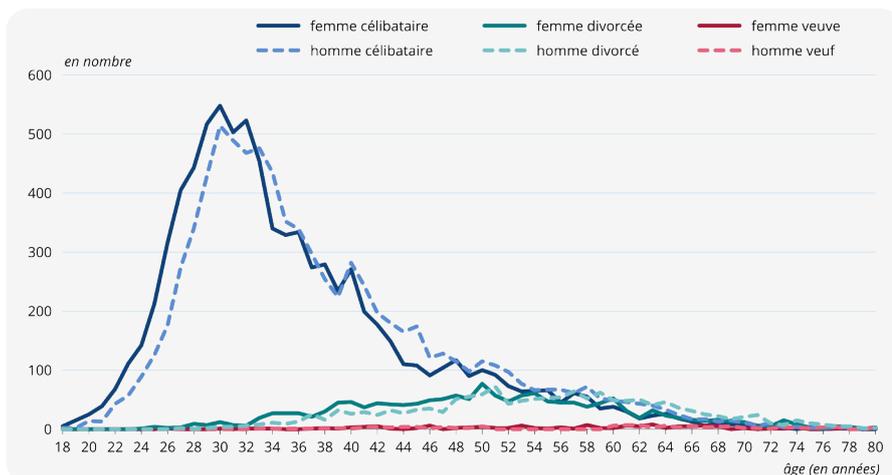
L'âge moyen au mariage augmente régulièrement. Il est en 2021 de 38,2 ans pour les femmes et 40,5 ans pour les

hommes. Il existe cependant de fortes disparités selon le statut matrimonial des futurs conjoints ► **figure 5**. Ainsi, les célibataires se marient en moyenne à 35,8 ans pour les femmes et 37,7 ans pour les hommes, avec un pic vers l'âge de 30 ans. Les divorcés se remarient en moyenne à 50,4 ans pour les femmes et à 54,5 ans pour les hommes. Enfin, l'âge moyen au remariage est de 57,0 ans pour les veuves et de 60,2 ans pour les veufs. Cette augmentation de l'âge au mariage

est le reflet de l'évolution de la société, où l'acte de mariage vient ponctuer une période de vie commune de plus en plus longue. À ce titre, 28 % des couples qui se sont mariés en 2021 avaient déjà des enfants en commun. ●

Muriel Cazenave, Jean-Marc Lardoux (Insee)

► 5. Répartition des futurs conjoints en fonction de leur âge, selon leur sexe et leur état matrimonial antérieur



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

► Définitions

Le **solde naturel** sur un territoire donné est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période (ici une année). S'il est positif, il s'agit d'un excédent naturel, s'il est négatif, d'un déficit naturel.

Le **solde migratoire** sur un territoire donné est la différence entre le nombre de personnes qui y sont entrées et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période (ici une année). S'il est positif, il s'agit d'un excédent migratoire, s'il est négatif, d'un déficit migratoire.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF) est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants qu'aurait une génération fictive de femmes qui connaîtraient, tout au long de leur vie féconde, les taux de fécondité par âge observés cette année-là. Il est exprimé en nombre d'enfants par femme. C'est un indicateur synthétique des taux de fécondité par âge de l'année considérée.

Le **taux de fécondité** à un âge donné est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

L'**espérance de vie à la naissance** est égale à la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée. C'est un indicateur synthétique des taux de mortalité par âge de l'année considérée.

Le **taux de mortalité** à un âge donné est le nombre de décès à cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des personnes de même âge.

En s'appuyant sur la distribution de la population selon le découpage du territoire en carreaux de 1 km de côté, la **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Dans sa version à trois niveaux, la grille communale de densité définit trois types de communes : les **communes urbaines densément peuplées**, les **communes urbaines de densité intermédiaire** et les **communes rurales**. Au sein du rural, le croisement avec la proximité d'un pôle d'emploi via le **zonage en aires d'attraction des villes** permet de distinguer les **communes rurales périurbaines**, situées dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, des **communes rurales non périurbaines**, situées hors d'une aire d'attraction des villes ou dans une aire de moins de 50 000 habitants.

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

Le **recensement de la population** sert de base aux **estimations annuelles de population**. Pour les années 2021 et suivantes, les estimations de population sont provisoires : la population du recensement 2020 est actualisée au moyen d'estimations du solde naturel et du solde migratoire apparent ainsi que d'un ajustement. Cet ajustement a été introduit pour tenir compte de la rénovation du questionnaire de l'enquête annuelle de recensement en 2018. Une explication détaillée est disponible sur insee.fr.

Les **statistiques de l'état civil** sur les naissances, les mariages et les décès sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee. Les naissances et les décès sont comptabilisés au lieu de domicile respectivement de la mère et du défunt (événements dits domiciliés).

► Pour en savoir plus

- **Blanpain N. (Insee)**, « [53 800 décès de plus qu'attendus en 2022 : une surmortalité plus élevée qu'en 2020 et 2021](#) », Insee Première n° 1951, juin 2023.
- **Cazenave M., Lardoux J.-M. (Insee)**, « [En 2022, 1 000 naissances de moins et 1 500 décès de plus en Bretagne](#) », Insee Flash Bretagne n° 94, mars 2023.
- **Papon S. (Insee)**, « [Bilan démographique 2022 - L'espérance de vie stagne en 2022 et reste inférieure à celle de 2019](#) », Insee Première n° 1935, janvier 2023.
- **Cazenave M., Lardoux J.-M. (Insee)**, « [Bilan démographique 2021 : les naissances en hausse pour la première fois depuis dix ans](#) », Insee Analyses Bretagne n° 114, novembre 2022.
- **Santé Publique France**, « [Bilan de l'épidémie de grippe 2022-2023 - Région Bretagne](#) », octobre 2023.

Insee Bretagne
35, place du Colombier
CS 94439
35044 RENNES CEDEX

Directeur de la publication :
Eric Lesage

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantidis

Bureau de presse :
02 99 29 34 90

Maquette :
Nathalie Noël

ISSN 2416-9013

© Insee 2024
www.insee.fr

[@InseeBretagne](https://twitter.com/InseeBretagne)

